



PROCES VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 22 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 22 juin, le Conseil Municipal s'est assemblé en mairie de Bellerive-sur-Allier (salle du Conseil municipal au 1^{er} étage), suite à la convocation faite par Monsieur François SENNEPIN, Maire, le 15 juin 2023.

MEMBRES EN EXERCICE : 29

VOTANTS : 28

MEMBRES PRESENTS : 22

Le Maire, François SENNEPIN,

Mme GONINET Isabelle, M. LAURENT Michel, Mme AUROY Anne-Laure, M. PLANCHE Bernard, Mme DESPREZ Frédérique, M. CHAUVET Claude, Mme CEPERO Marie-Estelle, Mme DUBESSAY Françoise, M. VENUAT Alain, Mme BARGE Elisabeth, Mme MILET Ariane, M. MIENS Fabrice, M. GROSJEAN Raymond, M. GIRARD-AMBROGGI Pierre-Alexandre, Mme THEILLIERE Christelle, M. VLC Christian, MARIELLE Frédérik, M. CHEVALIER Roland, M. DESMOULES Guillaume, M. GREZES Victor, M. BONJEAN Bruno.

ABSENTS REPRESENTÉS :

M. RAY Nicolas par Mme AUROY Anne-Laure,
M. FAVIER Bernard par Mme DESPREZ Frédérique,
Mme RAFFY Ghislaine par M. LAURENT Michel,
M. BOURDEREAU Philippe par Mme BARGE Elisabeth,
Mme JOLY Martine par M. CHAUVET Claude,
Mme BABIAN-LHERMET Anne par M. BONJEAN Bruno

ABSENT :

M. CHAMBON Grégory

QUORUM : Les membres présents formant la majorité des membres en exercice peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRETAIRE DE SEANCE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le secrétaire de séance désigné est M. GIRARD-AMBROGGI Pierre-Alexandre.

Approbation du P.V. de la séance du 27 avril 2023

Le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 avril 2023 est approuvé à l'UNANIMITÉ.

Ville de Bellerive-sur-Allier
DELIBERATIONS

Délibération n° 2023 - 043

Nomenclature Actes : 5.2

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2023

QUESTION N° 1

DECISIONS DU MAIRE / Article L.2122-22

Période du 21 avril au 22 juin 2023

Décision n° 2023 – 006 en date du 25 avril 2023 - FINANCES – Ouverture d’une ligne de trésorerie interactive

Article 1 : De contracter auprès du Crédit Agricole Centre France, sis 3, avenue de la Libération – 63045 CLERMONT-FERRAND, l’ouverture d’une ligne de trésorerie d’un montant de 600 000€ ayant les caractéristiques suivantes :

- . Montant : 600 000 € (six cent mille euros),
- . Durée : 12 mois à compter du 26/4/2023 jusqu’au 25/4/2024,
- . Taux d’intérêts : €STR + 0.35%,
- . Base de calcul : exact/365 jours
- . Périodicité des intérêts : trimestrielle à terme échu
- . Garantie : néant
- . Commission d’engagement : 600€ soit 0.10% du montant attribué,
- . Commission de non-utilisation : Néant
- . Modalité d’utilisation : Les tirages/versements seront effectués conformément à l’article 7 décliné du contrat, en privilégiant la procédure du crédit d’office au crédit du comptable public teneur du compte de l’Emprunteur pour un montant minimum de 10 000€.

Les remboursements, les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d’office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, conformément aux modalités décrites à l’article 8 décliné du contrat.

Article 2 : Monsieur le Maire ou Monsieur l’Adjoint délégué aux Finances sont autorisés à signer le contrat relatif à la ligne de trésorerie ainsi que tout document s’y rapportant.

Article 3 : La présente décision fera l’objet d’une information à la prochaine séance publique du Conseil Municipal.

Décision n° 2023 – 007 en date du 09 mai 2023 - Procédure adaptée - marché de services - Mission d’audit, de conseil et d’assistance à la passation de marchés d’assurance de la ville de Bellerive-sur-Allier

Article 1 :

Est attribué le marché public suivant :

■ Marché 22BG006 – Mission d’audit, de conseil et d’assistance à la passation de marchés d’assurance de la ville de Bellerive-sur-Allier à la société ARIMA Consultants Associés (10, rue du Colisée - 75008 Paris) pour un montant de 3 400,00 € HT/4 080,00 € TTC, décomposé comme suit :
Tranche 1 :

- Phase 1 : analyse des risques, phase d’audit des risques de la ville de Bellerive sur Allier,
- Phase 2 : assistance dans les procédures de mise en concurrence et d’attribution des nouveaux contrats d’assurance
- Plus tranche optionnelle : conseil et assistance à la Collectivité sur la durée des contrats d’assurance,

Ville de Bellerive-sur-Allier

DELIBERATIONS

Article 2 :

La présente décision fera l'objet d'une information pour valoir rendre compte à la prochaine séance publique du Conseil Municipal.

Décision n° 2023 – 008 en date du 12 mai 2023 - procédure adaptée - marché de services - Mission d'assistance technique - Ecole Marx Dormoy - Mise en conformité local périscolaire

Article 1 : Est attribué le marché public suivant :

- ■ Marché 23BC007 – Mission Assistance technique – Ecole Marx Dormoy à ISIBAT – 63122 SAINT-GENES-CHAMPANELLE pour un montant global et forfaitaire de 1 700.00 € HT, soit 2 040.00 € TTC.

Article 2 :

La présente décision fera l'objet d'une information pour valoir rendre compte à la prochaine séance publique du Conseil Municipal.

Décision n° 2023 – 009 en date du 15 mai 2023 - Convention Vichy Communauté / ville de Bellerive sur Allier - Interventions Dumistes dans les écoles - année scolaire 2022-2023

Article 1 : Est acceptée la convention de Vichy Communauté fixant les modalités de participation pour l'année scolaire 2022-2023.

Article 2 : Est précisé que la répartition des packs pédagogiques est effectuée en fonction du projet pédagogique de chaque école et ce, après avis de la commission pédagogique.

Article 3 : La présente décision fera l'objet d'une information pour valoir rendre compte à la prochaine séance publique du Conseil Municipal.

Décision n° 2023 – 010 en date du 08 juin 2023 - Vente de matériels aux enchères sur le site Agorastore

De réformer les biens listés ci-après, et de procéder à la mise en vente sur le site Agorastore :

Article 1 : Le véhicule Renault Master immatriculé 9552 TQ 03 des services techniques à vendre « en l'état » (sans aucune garantie) pour une mise à prix de 3800€.

Article 2 : Le véhicule Renault Maxity immatriculé AX-244-WJ des services techniques à vendre « en l'état » (sans aucune garantie) pour une mise à prix de 4500€.

Article 3 : La présente décision fera l'objet d'une information pour valoir rendre compte à la prochaine séance publique du Conseil Municipal.

Décision n° 2023 – 011 en date du 13 juin 2023 – Avenant pour mission contrôle technique - Maison des associations

Article 1 : Il est décidé de conclure l'avenant n°1 au marché 21BG024 – Lot n°4 – Maison des Associations avec la Société VERITAS – 63800 COURNON D'Auvergne pour un montant de 400.00 € HT, ce qui porte le marché à 6 600.00 € HT, soit 7 920.00 € TTC.

Article 2 : La présente décision fera l'objet d'une information pour valoir rendre compte à la prochaine séance publique du Conseil Municipal.

Ville de Bellerive-sur-Allier
DELIBERATIONS

Délibération n° 2023 - 044

Nomenclature Actes : 5.1

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2023

QUESTION N°2

Conseil Municipal – Démission / nomination d'un conseiller municipal

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la démission de Madame Valérie EL NAMMAR,

VU l'impossibilité de Madame Sandrine RENAULT de remplacer Madame EL NAMMAR,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2121-4 et L.2122-15.

VU le Code Electoral, notamment l'article L 270.

PREND ACTE du remplacement de Madame Valérie EL NAMMAR par Monsieur Roland CHEVALIER,

PREND ACTE de la modification du tableau municipal.

Délibération n° 2023 - 045

Nomenclature Actes : 5.3

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2023

QUESTION N°3

COMMISSIONS MUNICIPALES

Modifications

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis des commissions 1 et 2 du 8 juin 2023,

APPROUVE la désignation de Madame Christelle THEILLIERE et Monsieur Roland CHEVALIER en tant que membres de la commission municipale n° 2 Urbanisme, Patrimoine, Environnement, Cadre de Vie, Travaux, Mobilités, Sécurité, Economie, Commerce, Tourisme.

PREND ACTE de la nouvelle composition de la commission 2 :

Commission n°2 : Urbanisme, Patrimoine, Environnement, Cadre de Vie, Travaux, Mobilités, Sécurité, Economie, Commerce, Tourisme.

Anne-Laure AUROY, Bernard PLANCHE, Alain VENUAT, Christelle THEILLIERE, Claude CHAUVET, Michel LAURENT, Frédérique DESPREZ, Françoise DUBESSAY, Marie-Estelle CEPERO, Fabrice MIENS, Martine JOLY, Christian VLC, Bernard FAVIER, Elisabeth BARGE, Nicolas RAY, Roland CHEVALIER

ADOpte A L'UNANIMITÉ

Ville de Bellerive-sur-Allier
DELIBERATIONS

Délibération n° 2023 - 046

Nomenclature Actes : 5.3

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2023

QUESTION N° 4

Commission de délégation de services publics

Remplacement d'un membre

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la commission n°1 du 8 juin 2023,

APPROUVE la nomination de M. Roland CHEVALIER en tant que membre suppléant de la commission de délégation de services publics.

PREND ACTE de la nouvelle composition de la commission de délégation de services publics.

Membres Titulaires

- Bernard PLANCHE
- Alain VENUAT
- Claude CHAUVET
- Bernard FAVIER
- Guillaume DESMOULES

Membres Suppléants

- Françoise DUBESSAY
- Roland CHEVALIER
- Christian VLC
- Ariane MILET
- Victor GREZES

ADOpte A L'UNANIMITÉ

Délibération n° 2023 - 047

Nomenclature Actes : 5.2

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2023

QUESTION N° 5

Règlement Intérieur du Conseil Municipal 2020-2026 - Modifications

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission n° 1, réunie le 8 juin 2023,

APPROUVE la nouvelle rédaction des articles 5 et 43 du règlement intérieur du Conseil municipal, tel que joint en annexe,

CHARGE M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication dudit règlement.

ADOpte A L'UNANIMITÉ

Ville de Bellerive-sur-Allier
DELIBERATIONS

Délibération n° 2023 - 048

Nomenclature Actes : 7.1

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2023

QUESTION N°6

Admissions en non-valeur

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission N° 1-Finances, réunie le 8 juin 2023,

DECIDE d'admettre en non-valeur de produits irrécouvrables, les titres présentés par Monsieur le comptable public pour un montant de 1 323.45 € à imputer au compte 6541 (créances admises en valeurs) et pour un montant de 2 027.83 € à imputer au compte 6542 (créances éteintes) pour lesquels les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2023.

ADOpte A L'UNANIMITÉ

Délibération n° 2023 - 049

Nomenclature Actes : 7.1

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2023

QUESTION N°7

Cadencement d'amortissement

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Ville de Bellerive-sur-Allier
DELIBERATIONS

Biens de faible valeur		
Tous	Biens d'un montant inférieur ou égal à 1000 € TTC	1 an
Immobilisations Incorporelles		
202	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	10 ans
203	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	5 ans
204	Subventions d'équipement - Biens Mobiliers, Matériels et Etudes	5 ans
204	Subventions d'équipement - Bâtiments et Installations	15 ans
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	2 ans
208	Autres Immobilisations Incorporelles	5 ans
Immobilisations Corporelles		
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	20 ans
2128	Autres agencements et aménagements	20 ans
2132	Bâtiments privés	30 ans
214	Construction sur sol d'autrui	Durée du bail
2152	Installations de voirie	20 ans
2153	Réseaux divers	50 ans
2156	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	8 ans
2157	Matériel et outillage technique	8 ans
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	8 ans
2182	Matériel de transport	5 ans
2182	Matériel de transport PL camions et véhicules utilitaires	8 ans
2183	Matériel informatique	3 ans
2184	Matériel de bureau et mobilier	10 ans
2185	Matériel de téléphonie	10 ans
2188	Autres Immobilisations Corporelles	8 ans

VU l'Avis de la Commission n°1 - Finances, réunie le 8 juin 2023,

ACCEPTE les modifications liées aux durées d'amortissement.

ADOpte A L'UNANIMITÉ

Délibération n° 2023 - 050

Nomenclature Actes : 4.1

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2023

QUESTION N° 8

PERSONNEL – Rapport social unique « 2021 »

Le **CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE** du rapport social unique de Bellerive-sur-Allier, établi pour l'année 2021 (annexé à la présente délibération),

Ville de Bellerive-sur-Allier
DELIBERATIONS

Délibération n° 2023 - 051

Nomenclature Actes : 4.1

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2023

QUESTION N° 9

**PERSONNEL – Renouvellement mise à disposition d'un agent de la communauté
d'agglomération Vichy Communauté**

PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- d'autoriser la convention de mises à disposition à temps non complet de l'agent de la communauté d'agglomération auprès de la Ville de Bellerive-sur-Allier, et
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer au nom de la Ville de Bellerive sur Allier la convention de mise à disposition correspondante à intervenir avec la Communauté d'agglomération Vichy Communauté.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve ces propositions,
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

ADOpte A L'UNANIMITÉ

Délibération n° 2023 - 052

Nomenclature Actes : 4.1

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2023

QUESTION N° 10

PERSONNEL – Charte informatique

Dans un contexte où les cyberattaques se multiplient, notamment à l'encontre des administrations, des collectivités locales et de leurs établissements publics, il apparaît essentiel de développer une politique de prévention et de lutte contre un tel risque.

L'adoption d'une Charte Informatique visant à sensibiliser l'ensemble des utilisateurs du Système d'information (SI) aux exigences de sécurité de cet outil métier dans leur quotidien, en les alertant notamment sur certains comportements et certaines pratiques de nature à porter atteinte à l'intérêt de l'établissement public, constitue une première étape essentielle dans la mise en œuvre de cette politique.

La Charte Informatique, dans les conditions précisées en annexe, doit être vue comme un guide d'utilisation de l'ensemble des outils numériques de l'établissement public, précisant les droits et obligations des utilisateurs, et notamment les sanctions auxquelles ils s'exposent en cas de violation de ces dernières, ainsi que le rôle des administrateurs.

PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- d'adopter la charte informatique, ci annexée,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- adopte la charte informatique ci annexée,

Ville de Bellerive-sur-Allier
DELIBERATIONS

- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

ADOpte A L'UNANIMITÉ

Délibération n° 2023 - 053	Nomenclature Actes : 7.5
----------------------------	--------------------------

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2023

QUESTION N°11

**Subvention provenant de la répartition du produit des amendes de police
en matière de sécurité routière**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis des Commissions n°1 et 2, réunies le 8 juin 2023,

VU le plan du projet de sécurisation routière allée du colonel Henri Pol-Tanguy ci-annexé,

APPROUVE les plans de financement des programmes de travaux de sécurité, correspondant à un montant total de dépenses de 83 630,23 € H.T,

SOLLICITE une subvention de 15.744,20 € auprès du Conseil Départemental dans le cadre du produit des amendes de police,

DONNE DÉLÉGATION à M. le Maire ou au Conseiller Municipal délégué aux travaux pour signer tout document se rapportant à la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITÉ

Délibération n° 2023 - 054	Nomenclature Actes : 7.5
----------------------------	--------------------------

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2023

QUESTION N°12

**Subventions 2023 aux Associations - Complément
Subvention de base et de fonctionnement**

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU la Charte de la vie associative bellerivoise,

VU l'avis des commissions 1 et 3 réunies le 8 juin 2023,

DECIDE d'attribuer à chaque association, les montants tels qu'ils figurent sur les tableaux ci-dessus

Ville de Bellerive-sur-Allier
DELIBERATIONS

TABLEAU : A – ADMINISTRATION

ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES	SUBVENTIONS 2023			
	Base	Fonct	Total base + Fonct.	Aides Indirectes 2022
hors catégorie COMITE OEUVRES SOCIALES de BsA		Régularisation cotisation CNAS 275,60 €	275,60	

TOTAL TABLEAU A

275,60

275,60

TABLEAU : B – SOCIAL

ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES	SUBVENTIONS 2023			
	Base	Fonct	Total base + Fonctionne ment	Aides Indirectes 2022
AMICALE CGL Les Charmes	23	0	23	900

TOTAL TABLEAU B

23

0

23

900

TABLEAU : C – CULTURE

ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES	SUBVENTIONS 2023			
	Base	Fonct	Total base + Fonctionnement	Aides Indirectes 2022
ATELIER CREATIF	21	200	221	1600

TOTAL TABLEAU C

21

200

221

1600

Correspondant aux montants cumulés de :

Tableau A pour les associations relevant de la commission 1 : **275,60 €**

Tableau B pour les associations à dominante Sociale : **23 €**

Tableau C pour les associations à dominante Culturelles : **221 €**

Soit un montant complémentaire global pour 2023 de : **519,60 €**

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2023.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ville de Bellerive-sur-Allier
DELIBERATIONS

Délibération n° 2023 - 055

Nomenclature Actes : 7.10

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2023

QUESTION N°13

**Révision des tarifs municipaux d'occupation des événements
Tarifs année civile 2023**

Restent inchangés :

- Location d'emplacement à l'occasion de manifestations organisées par la collectivité (emplacement d'une superficie maximum de 9 m2)
- Village Source de Noël – occupation et location des tentes et chalets
- Marchés Ô Sources Nocturnes

Nouveaux tarifs :

- Guinguettes place de la source intermittente : Forfait de 50€ par guinguette.
- Chalet du Pré Salé : eu égard au dernier appel à projet et à l'occupation du chalet amenée à être plus importante, le tarif sera fixé à 400€ par mois et 200€ par quinzaine supplémentaire à compter du 4 août 2023.
- Occupation des Marchés du Lac

Tarif forfaitaire de 300 € pour 20 à 35 exposants correspondant à l'occupation du domaine public, aux frais de location de coffrets électriques et à leur installation et désinstallation et consommation électrique.

Location d'emplacements	Tarifs	CM
Location d'emplacement à l'occasion de manifestations organisées par la collectivité, emplacement d'une superficie maximum de 9m2	50 €/jour	14 juin 2022
VILLAGE O SOURCES DE NOEL Occupation et location tentes et chalets Gratuités pour les associations	Forfait 100 € pour 3 jours (tentes) Forfait 150 € pour 3 jours (chalets)	22 septembre 2022
MARCHES Ô SOURCES NOCTURNES Occupation (surface de 4 ml à 6 ml maximum) Gratuité pour les associations En cas de non-respect, 50 € facturés par jour d'absence	Forfait 100 € pour 1 à 4 jours	14 juin 2022
CHALET DU PRE SALE – Parc Source intermittente Occupation de l'activité du Chalet – Parc de la Source intermittente	Ancien tarif : 300 €/trimestre et 50 € par quinzaine supplémentaire (reste applicable jusqu'à la fin de l'occupation en cours, soit jusqu'au 3 août 2023)	15 décembre 2022 Nouveau tarif

Ville de Bellerive-sur-Allier
DELIBERATIONS

	Nouveau tarif : 400€/mois et 200€ par quinzaine supplémentaire	<i>2023</i>
MARCHES DU LAC – Parc du Pont d’Allier Occupation du DP pour 20 à 35 exposants Tarifs intégrant les frais techniques (prêt et installation de coffrets électriques) et consommation électrique	Forfait de 300 € par marché	<i>Nouveau tarif 2023</i>
GUINGUETTES – place de la Source intermittente Occupation du DP (stands, etc.)	Forfait de 50€ par guinguette	<i>Nouveau tarif 2023</i>

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,

VU l’avis des commissions n° 1 et 3, réunies le 8 juin 2023,

VU l’exposé de M. le Maire,

APPROUVE les tarifs tels que révisés et créés ci-dessus,

ADOpte A L’UNANIMITÉ

Délibération n° 2023 - 056	Nomenclature Actes : 3.5
----------------------------	--------------------------

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2023

QUESTION N°14

Convention de partenariat - Marchés du lac 2023

Dans le cadre du développement des animations estivales et touristiques, la Ville de Bellerive sur Allier a souhaité en toute synergie avec les acteurs et organisateurs des animations autour du Lac, rapprocher ses marchés nocturnes sur les rives d’Allier dans un nouveau format, en partenariat avec Vichy Destinations et l’association des Marchés des Arts de Vichy.

Du 07 juillet au 25 août 2023, huit marchés artisanaux nouvellement dénommés « Marchés du Lac » et organisés par l’association des Marchés des Arts de Vichy prendront place par alternat tous les vendredis de 17h à 22h sur les rives d’Allier, en amont du Pont Jacques Chirac côté rive droite et côté rive gauche :

Les marchés du Lac auront lieu :

- A Vichy, rives du lac d’Allier, en amont du Pont Jacques Chirac :
 - les 7/07/23, 21/07/23, 04/08/23, 18/08/23
- A Bellerive-sur-Allier, Parc du Pont d’Allier, en amont du pont Jacques Chirac, les 14/07/23, 28/07/23, 11/08/23, 25/08/23.

La présente convention jointe en annexe et soumise à votre approbation, a pour objet de définir les conditions de partenariat entre l’organisateur des « Marchés du Lac » et les partenaires de cet événement.

Ville de Bellerive-sur-Allier
DELIBERATIONS

Par cette convention, l'association des Marchés des Arts de Vichy s'engage à verser à la commune de Bellerive une somme forfaitaire de 300 € par marché correspondant à l'occupation du Domaine Public, aux frais techniques relatifs au prêt et à l'installation de coffrets électriques ainsi qu'à la consommation électrique.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,

VU l'avis des commissions 1 et 3 réunies le 8 juin 2023,

VU l'exposé de Monsieur le Maire,

APPROUVE la convention entre l'association des Marchés des Arts de Vichy et Vichy Destinations,

DONNE délégation à Monsieur le Maire ou à l'élu délégué pour signer la convention et tout document à venir s'y rapportant

ADOpte A L'UNANIMITÉ

Délibération n° 2023 - 057	Nomenclature Actes : 7.10
----------------------------	---------------------------

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2023

QUESTION N°15

Tarifs municipaux – Année scolaire 2023/2024

Pour l'année 2023/2024, il est proposé de :

- Créer deux nouveaux tarifs correspondant aux nouvelles offres du service culturel :
 - o Spectacle tout public en journée, bal, sortie de résidence...
 - o Légendes d'automne : participation aux animations faisant appel à des prestataires extérieurs
- Augmenter les tarifs des salles multisports et de gymnastique du COSEC qui n'ont pas subi d'augmentation depuis de nombreuses années et dont les tarifs ne sont pas en adéquation avec leur coût de fonctionnement.
- Maintenir les tarifs ci-dessous, tels qu'ils figurent dans l'annexe jointe :
 - o Restauration scolaire
 - o Accueil périscolaire maternel et élémentaire
 - o Accueil du mercredi (matin et après-midi)
 - o Location de salles multi activités et Geyser
 - o Location des salles du Cosec (danse, combat et tennis)
 - o Tarifs de la saison culturelle (autres que ceux nouvellement créés)
 - o Repas des aînés

Il est rappelé :

Ville de Bellerive-sur-Allier

DELIBERATIONS

- Culture :
 - o Les abonnés du Geyser pourront également bénéficier des tarifs abonnés des salles de Cusset et de Vichy.
 - o L'existence d'un service de vente en ligne des billets de la saison culturelle
- Education :
 - o Les tarifs liés à l'accueil périscolaire avant et après la classe ainsi que ceux liés aux accueils du mercredi (matin et après-midi) sont des forfaits annuels mensualisés sur 10 mois pour lesquels, en cas d'inscription ou de désinscription en cours d'année scolaire, et ce quel que soit le motif, la famille devra s'acquitter des sommes du mois en cours concerné.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,

VU l'avis des commissions 1 et 3 réunies le 8 juin 2023,

VU l'exposé de Monsieur le Maire,

APPROUVE les tarifs tels qu'ils figurent dans l'annexe jointe.

ADOpte A L'UNANIMITE

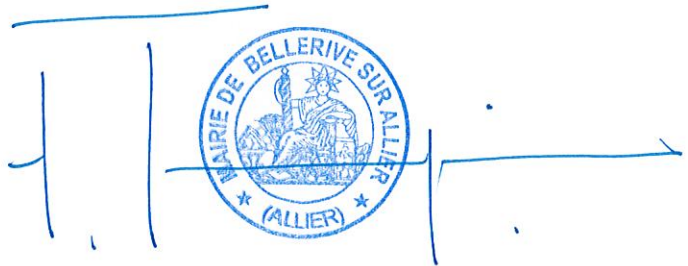
Fait et délibéré à BELLERIVE-SUR-ALLIER, le 22 juin 2023,

Ont signé au registre les Membres présents,

Pour extrait conforme

Le Maire,

François SENNEPIN

The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'F. SENNEPIN', written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE BELLERIVE SUR ALLIER' around the top and '(ALLIER)' at the bottom, with a central emblem featuring a figure and a star.